

PAR COURRIEL

Le 28 janvier 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Député de Borduas  
Ministre de la Justice  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifce Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente répond aux questions posées par la députée de Jeanne-Mance–Viger le 28 novembre 2024 concernant les gestes de grabuge et de vandalisme qui se sont déroulés en marge de la manifestation organisée le 22 novembre dernier par l'organisation militante Contre-sommet de l'OTAN pour s'opposer à cet événement. La députée identifie le caractère inacceptable de certains gestes posés et les impacts que ceux-ci ont pu causer au sentiment de sécurité des montréalais et à l'image de la métropole et demande quelles sont les mesures particulières qui seront mises en place afin de faire la lumière sur ce qui s'est produit et ce qui compte être fait afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Tout d'abord, j'aimerais souligner que je suis d'accord avec les constats de la députée. Notre gouvernement prend au sérieux tous les événements ayant un impact sur la sécurité ou le sentiment de sécurité de la population. Il apparaît tout à fait requis qu'à la suite d'un déploiement policier pour maintenir ou rétablir l'ordre, qu'une réflexion soit menée aux fins, le cas échéant, d'ajuster les stratégies déployées ou les méthodes d'intervention dans de futurs événements. La responsabilité de procéder à de telles analyses repose sur les organisations policières qui choisissent les approches de maintien et de rétablissement de l'ordre appropriées en fonction de la situation qui s'impose et coordonnent les ressources nécessaires sur le terrain.

Le gouvernement doit, quant à lui, s'assurer que les corps policiers, ainsi que leur administration respective, rendent l'entièreté des activités policières attribuées à leur niveau de service; le gouvernement ne pourrait et ne devrait se substituer aux responsabilités des organisations dans le cadre de la gestion des opérations sur le territoire qu'elles desservent.


Mon collègue ministre de la Sécurité publique a eu l'occasion d'échanger sur cet événement avec la direction du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM),

et il appert que le SPVM dispose des mécanismes et des ressources nécessaires afin de mettre en évidence les bonnes pratiques et les corrections à apporter aux interventions réalisées pour encadrer cette manifestation et rétablir la paix à la suite des débordements observés. Rappelons que la Sûreté du Québec peut, si les besoins opérationnels, tactiques ou stratégiques s'y prêtent, venir soutenir les effectifs des corps de police municipaux et des corps de police autochtones à leur demande pour tout type d'événement.

Au cours des dernières années, bien que le financement des corps de police soit de responsabilité municipale, plusieurs actions ont été prises par le gouvernement pour soutenir la Ville de Montréal et son service de police. Préoccupé par la recrudescence d'événements liée à la violence, l'émergence de phénomènes criminels et l'insécurité grandissante de la population, le MSP a accordé des sommes considérables dans des programmes et des mesures visant à soutenir la Ville, ses organismes communautaires ainsi que son corps de police à faire face à ses enjeux. De manière générale, les programmes et mesures du MSP visent à favoriser la mise en place, l'implantation et la pérennisation de nouvelles pratiques porteuses qui intégreront l'offre de services régulière des corps de police municipaux à même le budget annuel octroyé par leur organisation municipale. Le financement du gouvernement octroyé en répression de la criminalité à la Ville de Montréal et son corps de police pour l'année 2024-2025 sera minimalement de 72,8 M\$; en prévention de la criminalité, pour la Ville et pour les organismes communautaires de son territoire pour la même période, ce sera minimalement 19,2 M\$ qui seront octroyés.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal,



Christine Fréchette